

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ECOLES DU GELON ET DU COISIN
S. I. E. G. C.

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 01 juillet 2021

Le 1^{er} juillet deux mille vingt et un à dix-neuf heures, le conseil syndical s'est réuni en ses locaux 26 Impasse du Grand Champ à Chamoux-sur-Gelon (73390), à la suite de la convocation adressée par Madame La Présidente, Nicole BOUVIER, le 23 juin 2021

Présents :

Commune	Nom Prénom	Commune	Nom Prénom
Betton-Bettonnet	Jérôme Berthier	Champlautent	Eric Barbier
	Franck Berthier		
Bourgneuf	Nicole Bouvier	Châteauneuf	Nadège Etienne
			Thierry Martin
Chamousset	Mathieu Couchenet	Coise	Anne Coudray
	Gwenaëlle Provent		Jennifer Revy-Nuyttens
Chamoux-sur-Gelon	Philippe Fantin	Hauteville	Marc Girard
Montendry	Jacqueline Schenkl	Villard-Léger	Florent Monin
			Lucie Burdeau
Villard d'Héry			
	Christine Belingheri		

Excusés ou absents : Sébastien Senis, Sylvie Plottier, Eric Sandraz, Sandrine Viguet-Carrin, Aurore Stivanello

Présente sans voix délibérative : Isabelle Lafaye

Conformément à l'article L-2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance : **Monsieur Philippe Fantin** est désigné secrétaire par le conseil syndical et en accepte les fonctions.

Le compte rendu de la séance du 04 mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

I – Point sur les travaux

- **Travaux en cours :**

Local technique :

Les travaux de rénovation du local technique ont été confiés aux entreprises **Confort Plus** pour les faux plafonds en dalles isolées et Bouchez pour le doublage des murs. Le montant des travaux s'élève à : **8 799.51€ TTC**

Placards muraux salles de classe de l'école de Coise :

Les travaux ont été confiés à l'entreprise Alp'Intérieurs pour un montant de 12 240€TTC et seront réalisés pendant les vacances d'été.

Alarme anti intrusion école de Chamoux-sur-Gelon :

Afin de pouvoir donner l'alerte en cas d'intrusion une alarme sera installée à l'école de Chamoux-sur-Gelon maternelle et élémentaire par l'entreprise DSE pour un montant de 8 801.74€ TTC

Stores Chamoux-sur-Gelon et Châteauneuf

L'entreprise Store Aix pour un montant de 39 600€ TTC installera :

- Des stores au RDC de l'école de Châteauneuf
- Des volets roulants à l'étage de l'école élémentaire de Chamoux-sur-Gelon
- Des rideaux à l'école maternelle de Chamoux-sur-Gelon

Réfection des sols du RDC école de Châteauneuf

L'entreprise SEVASOL (23 292€ TTC, pose de plaques PVC) interviendra du **07 au 13 juillet inclus**.

Les communes apporteront leur soutien pour le déménagement des classes.

Plaque nom de l'école de Chamoux-sur-Gelon

Une plaque de 0.6X3m a été choisie.

La pose sera faite sur la façade nord par la mairie de Chamoux-sur-Gelon.

Infiltrations sur la toiture terrasse du restaurant scolaire de Chamoux-sur-Gelon

Lors de fortes pluies ou neige, de l'eau s'infiltrait dans le restaurant scolaire en deux points. Dans le cadre de la garantie décennale, l'entreprise en charge de l'étanchéité a réalisé un test aux fumées le 01/07/2021. Les points d'infiltration ont été repérés et bouchés.

Réfection de la toiture de l'école de Villard-Léger :

Les travaux seront réalisés durant l'été. La couverture est intégralement remplacée et prise en charge par la société Eternit dans le cadre de la garantie fabricant.

II - Réfection école de Coise

• Choix du mode de chauffage

Suite aux études réalisées par la maîtrise d'œuvre en charge du dossier, des éléments complémentaires ont été apportés permettant de soulever les points de vigilance suivants :

- Le rendement de la PAC ne sera pas bon avec des radiateurs. De plus, cela sera très bruyant même avec un caisson acoustique (cela mériterait une étude spécifique). Les

PAC à installer représenteraient 10 fois plus de bruit qu'une PAC d'une maison individuelle

- Une analyse des coûts globaux (investissement et consommations, entretien) permet de dire qu'entre le bois et l'électricité, le bois est plus intéressant sur le long terme (et ce sans prendre en compte les subventions).

- Descendre une chaudière à granules dans chaufferie actuelle n'est pas possible : la chaudière se démonte mais il y a toujours un bloc central qui pèse 300kgs, donc il faut des moyens autres qu'humains pour le transporter.

- Décret dit « tertiaire » : ce décret prévoit pour tous les bâtiments dont la surface de plancher cumulée est supérieure à 1000m² « l'obligation de mise en œuvre d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans les bâtiments existants à usage tertiaire afin de parvenir à une réduction de la consommation d'énergie finale pour l'ensemble des bâtiments soumis à l'obligation d'au moins 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050 par rapport à 2010. » Il faut savoir que la surface développée de l'école de Coise est de 1809m² (et pour info Chamoux-sur-Gelon de 2977m²). Ainsi opter pour une chaudière électrique impactera fortement la consommation d'énergie du bâtiment qui ne permettra pas d'atteindre les objectifs réglementaires.

Compte tenu de ces éléments le bureau a décidé que la solution la moins onéreuse et la plus conforme aux attentes réglementaires sera la chaudière à granules installée dans une chaufferie extérieure.

Il restera tout de même à régler le problème de l'emprise foncière avec la commune de Coise. Un courrier sera adressé à Monsieur le Maire de Coise.

L'architecte sera donc recontacté avec ces éléments pour lui demander d'avancer sur le dossier.

Parallèlement, il lui sera demandé de rajouter un estimatif pour l'isolation de la toiture soit en rampant soit en plancher, afin de pouvoir bénéficier des subventions et des C2E.

Un RDV sera également pris avec l'ensemble des bureaux d'étude pour faire le point et insuffler une nouvelle dynamique.

Subventions dans le cadre du CRTE : les demandes ont été transmises le 18/06.

Une demande concerne la réfection de Coise selon le descriptif suivant : « Réfection et isolation de la toiture, colmatage des fuites énergétiques (fissures), installation d'équipement « brise soleil », remplacement du mode chauffage par un chauffage à énergie renouvelable. » (2021-2022)

L'autre demande concerne les écoles de Chamoux-sur-Gelon et Châteauneuf : « Les bâtiments sont soumis à une forte exposition à la chaleur de mai à octobre. Il s'agit de les protéger en installant des volets (ou autre) sur les surfaces vitrées et de créer des « tirants d'air » afin de climatiser naturellement et de poser une isolation sous toiture. » (2023-2024)

III – Marché de construction du restaurant scolaire de Chamoux-sur-Gelon **Exonération de pénalités de retard pour l'entreprise titulaire du lot 12 « Plomberie » (délibération n°01-01072021)**

Le délai d'exécution des travaux de 4 mois ayant été largement dépassés pour des raisons non imputables à l'entreprise (début des travaux le 03 avril 2017, réception le 05 avril 2018), La Présidente propose au Conseil Syndical d'exonérer l'entreprise des pénalités de retard.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'exonérer l'entreprise Gaudin**, titulaire du lot 12 du marché de construction du restaurant scolaire de Chamoux-sur-Gelon, **de pénalités de retard**.

IV – Scolaire : mise en place du Service Minimum d'Accueil (SMA)

Suite à la demande des parents d'élèves du RPI Coise/Châteauneuf de mettre en place le SMA et considérant que l'encadrement du SMA peut être assuré par des volontaires, les parents d'élèves doivent se concerter pour donner une liste de parents susceptibles d'intervenir bénévolement.

La liste n'étant pas parvenue à ce jour la décision est reportée.

V – Divers

Exposé du projet de travaux de la commune de Châteauneuf par Monsieur Thierry Martin

La commune de Châteauneuf a réalisé des études thermiques et énergétiques sur son bâtiment de la mairie.

Le diagnostic fait état d'une grande déperdition thermique. De gros travaux de rénovation seraient nécessaires pour isoler le bâtiment et le mettre aux normes accessibilités.

Ainsi la commune réfléchit à trois scénarii :

- Rénover la mairie actuelle en agrandissant d'environ 100m² en empiétant sur la cour de récréation
- Restructurer la salle polyvalente pour y accoler la mairie et laisser la mairie au service périscolaire
- Construire une nouvelle mairie derrière la crèche et laisser le service périscolaire dans la salle polyvalente ou lui laisser la mairie.

Aucune décision n'est arrêtée à ce jour, car peu importe le scénario retenu, le SIEGC est impacté. C'est pourquoi la commune de Châteauneuf souhaite associer le SIEGC à la réflexion.

Thierry Martin indique qu'il est bien conscient que cela impliquerait de grosses dépenses pour le SIEGC au moment où de lourds investissements sont prévus sur les bâtiments scolaires.

La commune de Châteauneuf souhaite que le projet puisse voir le jour dans les meilleures conditions possibles, sans imposer de contrainte au SIEGC.

Il pourrait être intéressant pour le SIEGC d'avoir l'ancienne mairie pour installer le service périscolaire (cantine et garderie), mais cela demanderait un agrandissement.

L'autre solution pourrait consister à démolir la mairie actuelle pour construire un nouveau bâtiment dédié au service périscolaire, bien qu'il serait regrettable de ne pas conserver ce bâtiment « historique » et central à Châteauneuf.

Il est à noter que la chaudière de l'école de Châteauneuf est commune à l'école et à la mairie. Elle est vétuste : la question de son remplacement se posera prochainement.

Une mutualisation du réseau de chaleur pour les bâtiments de la mairie et de l'école pourrait être envisagée.

En tous cas, ce projet serait l'occasion de repenser l'organisation scolaire et périscolaire, y compris la desserte par les bus (plus adaptée aux flux de circulation actuels).

Comment le transfert de propriété pourrait-il s'opérer ? :

- « l'euro » symbolique
- Mise à disposition gratuite dans le cadre du transfert de la compétence scolaire et périscolaire

Organisation de pique-niques

Quelques parents de Coise ont interpellé le SIEGC au sujet des pique niques prévus cette fin d'année qu'ils jugeaient trop nombreux et trop chers (certains parents souhaiteraient un tarif différencié pour les piqueniques).

Une information leur a été transmise courant de la semaine 24, afin d'expliquer les raisons liées au protocole sanitaire.

En conseil d'école, les parents d'élèves ont fait part de la satisfaction de la grande majorité des parents.

Aire de jeux devant l'école de Coise

Le SIEGC a eu connaissance des travaux lors de leur mise en route courant semaine 24.

La sortie d'urgence de la cantine sera maintenant praticable en toute sécurité pour les plus petits.

Restaurant scolaire Villard-Léger

La commune de Villard-Léger va rénover la toiture de la mairie et de la salle polyvalente. Un désamiantage est prévu empêchant l'utilisation de la salle polyvalente du 15 septembre au 31 décembre 2021. Il faut donc trouver une solution temporaire pour déplacer le restaurant scolaire de l'école de Villard-Léger.

Deux solutions sont envisagées :

- Installer le restaurant dans l'école sous réserve des branchements électriques pour le four et d'une solution pour le lavage de la vaisselle
- Délocaliser le restaurant dans la salle polyvalente de la mairie de Betton Bettonet sous réserve de pouvoir utiliser les transports scolaires.

Départs en retraite

Cette année deux animatrices de Chamoux-sur-Gelon et un agent de restauration à Coise ont fait valoir leurs droits à la retraite, ainsi qu'une enseignante de l'école maternelle de Chamoux-sur-Gelon et une enseignante de Châteauneuf.

Un grand merci à toutes pour leur implication et leur professionnalisme.

En l'absence d'autres questions la séance est levée à 20h45